

REPUBLIQUE DU BURUNDI
CONGRES NATIONAL POUR LA LIBERTE



URUGARO SI URUCURU

**DECLARATION DU PARTI CONGRES NATIONAL POUR LA LIBERIE « CNL » SUR
LA SITUATION POLITICO-SECURITAIRE AU BURUNDI**

Dès son agrément par l'ordonnance ministérielle N° 530/237 du 14/02/2019, le parti CNL, dans son fonctionnement, se heurte à la résistance farouche de certaines autorités administratives et sécuritaires animées d'un esprit d'intolérance politique avérée.

Sans être exhaustif, les faits ci-après témoignent à suffisance de cette intolérance:

1. L'enregistrement de l'identité de tout militant qui se rend à la Permanence Nationale du parti inquiète plus d'un. Jusqu'à maintenant, le parti ignore la finalité de ces enregistrements.
2. Les cas de harcèlements, d'intimidations, d'arrestations arbitraires, d'emprisonnements abusifs et autres violences physiques ainsi que des montages grotesques à l'endroit des militants et sympathisants du parti CNL sont légion.
3. Le parti CNL se voit de temps à autre refusé son droit de s'installer dans certaines provinces et communes. De plus, des cas de vandalisme de nos permanences ont été enregistrés entre autres dans les communes Muhuta (Province Rumonge), Buganda (Province Cibitoke) et Gashikarwa (Province Ngozi). Ce vandalisme a atteint son paroxysme avec l'incendie et la démolition de notre Permanence Provinciale à Nyahirabaen Province de Bujumbura dans la nuit du 15 au 16 juin 2019.

4. Le parti CNL voit à travers tous ces abus, comportements et attitudes malveillants, une sorte de stratégie de restriction et de verrouillage de l'espace politique visant à phagocyter l'opposition burundaise en général et le parti CNL en particulier à la veille des élections de 2020.
5. Nonobstant tout ce qui précède, le parti CNL salue l'initiative du Ministre de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local de réunir les Gouverneurs de Provinces et les leaders des partis politiques agréés dans le but d'assainir le climat politique dans le pays.
6. A toutes fins utiles, le parti CNL tient à rappeler ce qui suit:
- 1° Le parti CNL souscrit aux lois burundaises et autres Accords et Conventions internationaux que le Burundi a ratifiés ;
 - 2° Le parti CNL s'engage à travailler dans le strict respect de la loi et manifeste son attachement aux efforts engagés visant au bon déroulement des élections de 2020 ;
 - 3° Le parti CNL entend collaborer avec l'administration de la base au sommet dans le but d'asseoir un climat propice pour les élections à venir ;
 - 4° Le parti CNL appelle ses détracteurs à se ressaisir et les tranquillise car il mène une politique constructive et inclusive visant le développement holistique de notre chère patrie, le Burundi ;
 - 5° Le parti CNL a toujours enseigné et entend continuer à inculquer à ses militants la culture du respect mutuel et de la loi burundaise d'une part et la réglementation du parti CNL d'autre part ;
 - 6° Le parti CNL exprime sa compassion envers ses militants et sympathisants qui sont victimes, des actes inhumains et dégradants leur infligés par leurs « adversaires politiques ».

Le parti CNL, soucieux de contribuer à la bonne préparation et au bon déroulement des élections, demande:

I. Au Gouvernement :

- de libérer tous les Inyankamugayo, militants du parti CNL, injustement arrêtés et emprisonnés pour des mobiles politiques et sur base de fausses accusations ;

3

- de vulgariser la loi n° 1/28 du 05 décembre 2013 portant réglementation des manifestations sur la voie publique et les réunions publiques car la non-maitrise ou la mauvaise interprétation de cette dernière par certains administratifs bloque ou déstabilise les activités des partis politiques ;
- d'assurer pleinement son rôle de garant de la tranquillité et sérénité sans discrimination ou exception aucune;
- d'assurer une justice équitable sans considération d'appartenance politique ou autre ;
- de multiplier les réunions pour renforcer la collaboration positive entre les partis politiques et l'administration.
- de mettre un terme à la violence physique de la part de certains membres des comités mixtes de sécurité.

II. A la communauté régionale et internationale :

- de suivre de près la situation qui prévaut au Burundi avant, pendant et après les élections.

III. Aux partis politiques:

- d'inculquer à leurs militants la culture de la paix, de tolérance, de l'amour et du respect mutuel et renforcer la culture démocratique.

IV. A nos militants

- de rester sereins, courtois, vigilants et de ne pas céder à la provocation ;
- de porter plainte auprès des juridictions compétentes chaque fois qu'il y a un cas de violation de leurs droits.

VIVE LE BURUNDI PAISIBLE, DEMOCRATIQUE ET PROSPERE.

Fait à Bujumbura, le 21.6.2019

Le Secrétaire Général du parti CNL

Hon. BIZIMUNGU Simon

